L'insertion professionnelle des apprentis et des lycéens professionnels : des emplois proches des formations suivies

Une enquête réalisée en région Centre

Liliane Bonnal, Ludovic Fleury et Marie-Béatrice Rochard* Le taux de chômage des jeunes dépend de leur niveau de formation. Même si les apprentis et les lycéens professionnels préparent un diplôme de niveau identique (un BEP ou un baccalauréat professionnel), les premiers reçoivent plutôt une formation pratique, les seconds bénéficient d'un enseignement plus théorique. Savoir si leur formation favorise ou non leur insertion nécessite de s'interroger sur la rapidité d'accès à l'emploi à la sortie de leur cycle de formation mais aussi sur la correspondance entre la formation reçue et l'emploi effectivement occupé.

Quelle que soit la filière suivie, l'obtention du diplôme favorise l'accès à l'emploi et protège du chômage, davantage cependant les hommes que les femmes. Les apprentis sont plus fréquemment employés sur des contrats à durée indéterminée tandis que les lycéens sont de plus en plus recrutés sur des emplois temporaires (CDD, intérim). Quand ils n'occupent pas un emploi, les apprentis sont plus souvent au chômage que les lycéens. En effet, ces derniers entreprennent plus facilement une formation complémentaire (contrats de qualification ou d'adaptation, stages). L'obtention d'un emploi permanent ou temporaire dans leur spécialité de formation dépend aussi des modes de recrutement propres aux secteurs d'activité. Au total, il existe quand même une forte proximité entre spécialités de formation et emplois occupés à court terme, tant pour les lycéens professionnels que pour les apprentis.

n attend généralement que la formation professionnelle, qui s'est fortement développée ces dernières années, favorise l'accès à l'emploi. Cette formation peut être acquise de différentes façons, soit directement en exerçant un emploi (c'est ce qu'on appelle généralement l'expérience professionnelle), soit par alternance entre un centre de formation et un emploi

(apprentissage, contrat de qualification) soit en lycée professionnel. La formation en lycée professionnel comprend aussi des périodes de stages en entreprises mais d'une durée plus courte et les lycéens gardent un statut scolaire, tandis que les apprentis signent un contrat de travail et reçoivent une rémunération. Devant les forts taux de chômage que connaissent les jeunes la

Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

^{*} Liliane Bonnal appartient au GREMAQ et LEERNEA de l'université de Toulouse 1 ; Ludovic Fleury au LEO CRESEP de l'université d'Orléans ; Marie-Béatrice Rochard au Centre associé au CEREQ et LEO CRESEP de l'université d'Orléans. Les auteurs remercient Françoise Desnos et Nathalie Sergent pour leur aide logistique.

Encadré 1

DEUX ENQUÊTES SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'enquête Insertion dans la vie active (IVA)

Chaque année en février, les chefs d'établissements adressent un questionnaire à tous les élèves qui ont quitté le système scolaire au cours ou à la fin de l'année précédente et qui ne poursuivent pas d'études à temps plein dans un autre établissement. Jusqu'en 1995, tous les élèves de classe terminale préparant une formation professionnelle (CAP, BEP, baccalauréat professionnel) ont été interrogés (ainsi que ceux qui ont abandonné en cours de formation), de même que tous les sortants de l'enseignement secondaire, de la cinquième à la classe de première, quelle que soit la classe dont ils étaient issus. À partir de 1995, le champ de l'enquête est restreint aux seuls sortants de l'enseignement professionnel. Les élèves inscrits en terminale d'enseignement général n'ont jamais été interrogés dans la mesure où la majorité d'entre eux poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur. Les taux de réponse varient de 55 % à 75 % selon les classes.

Dans la région Centre, l'enquête est réalisée de façon exhaustive. C'est pourquoi nous avons utilisé les données disponibles en région Centre car il n'y a pas de fichiers individuels au niveau national avant l'année 1996 (1) : seuls sont disponibles des tableaux récapitulatifs par établissement. Par ailleurs, toutes les variables recueillies par le questionnaire ne sont pas reprises dans ces tableaux récapitulatifs. En particulier, aucune information n'est disponible concernant les emplois occupés. Toutefois, bien que l'étude soit réalisée sur la région Centre, les résultats obtenus semblent suffisamment concluants pour retenir l'hypothèse qu'ils sont généralisables au niveau national, d'autant que d'après les exploitations annuelles, la région Centre se différencie peu de la moyenne nationale (2). Il conviendra néanmoins de le vérifier, quand les résultats des enquêtes nationales seront disponibles.

Ces données sont exploitées et analysées par la DPD (rectorat), en collaboration avec le Service académique d'information et d'orientation et le Centre régional associé (CA) au Céreq. Cette collaboration donne lieu à la publication annuelle des résultats sous forme d'un document de 4 ou 6 pages.

L'enquête Insertion par l'apprentissage (IPA)

De 1990 à 1994, l'enquête IPA était menée selon le même protocole que l'enquête IVA : en février de chaque année, les directeurs de Centre de formation par l'apprentissage adressaient un questionnaire à tous les apprentis qui avaient achevé leur apprentissage l'année précédente.

De 1995 à 1998, le protocole d'enquête a changé : les apprentis étaient interrogés deux fois par an, en février et en décembre, par un questionnaire postal plus restreint. Seule leur situation leur était demandée. Les informations concernant la classe dont ils étaient issus et leur spécialité de formation étaient pré-renseignées par l'établissement. À partir de 1999, l'enquête IPA se déroulera de nouveau selon le même protocole que l'enquête IVA.

- 1. Depuis 1996, l'ensemble des questionnaires de l'enquête auprès des sortants du système éducatif sont saisis directement par les établissements, mais un nouveau protocole d'enquête ne permet pas d'effectuer des comparaisons avec les élèves issus de lycées professionnels. Ce travail sera possible fin 1999, car un protocole comparable pour les lycéens et les apprentis va être restauré.
- 2. Chaque année, la direction de la Programmation et du Développement (DPD) du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie publie une synthèse des exploitations annuelles faites par les différentes académies dans les dossiers d'Éducation et Formation.

Encadré 2

LES NIVEAUX DE FORMATION

- Niveau VI: sorties du premier cycle du second degré (sixième, cinquième, quatrième, CPA, CPPN) et des formations professionnelles en un an (CEP).
- **Niveau V bis** : sorties de troisième et des classes du second cycle court professionnel avant l'année terminale.
- Niveau V : sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels – niveau V technique, préparation au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou brevet d'études professionnelles (BEP) – et abandons

de scolarité du second cycle long en seconde ou première – niveau V général.

- Niveau IV: inscrits au baccalauréat qui sont sortis de l'appareil scolaire sans avoir obtenu un diplôme d'études supérieures; y sont donc compris à la fois des non-bacheliers et des bacheliers, que ces derniers aient cessé leurs études immédiatement après le baccalauréat ou après un passage (non diplômant) dans l'enseignement supérieur. L'enquête IVA ne concerne pas les sortants d'année terminale de l'enseignement général, ni les étudiants ayant commencé un cycle d'enseignement supérieur.

question se pose de savoir si ce type d'acquisition de la formation professionnelle favorise ou non l'insertion sur le marché du travail.

Pour analyser l'évolution de la situation des lycéens professionnels et des apprentis au cours de cette dernière décennie, nous avons comparé la situation des lycéens professionnels à celle des apprentis, sept mois après l'achèvement de leur formation. Nous retenons l'hypothèse que de par leur expérience professionnelle, acquise en grande partie par le travail en entreprise, les apprentis bénéficieraient d'une formation pratique qui leur permettrait d'accéder à l'emploi plus rapidement que les lycéens professionnels, qui, eux, acquièrent leurs connaissances pratiques au cours de situations de travail simulées au lycée. La formation des apprentis, dispensée principalement « sur le tas » par le maître d'apprentissage et les autres ouvriers, leur permettrait, en outre, d'acquérir des aptitudes au travail (adaptation aux situations de travail, capacité de travailler en équipe) susceptibles de favoriser leur recrutement. Savoir si la formation acquise par les apprentis est facilement transférable dans d'autres types d'entreprises que celles où ils ont fait leur apprentissage devient alors important. On peut penser qu'ils s'inséreraient préférentiellement dans le secteur artisanal et dans leur spécialité de formation. En revanche, les non-apprentis dont la formation est plus conceptuelle et plus théorique, ne pouvant se prévaloir d'une expérience professionnelle, seraient plutôt recrutés dans des entreprises plus grandes et mieux organisées pour assurer leur adaptation au poste de travail (tutorat, formation interne, etc.).

Savoir informel et savoir formel

D'après la théorie du capital humain (Becker, 1964; Cahuc et Zylberberg, 1996), la formation de l'apprenti s'apparente à l'acquisition de compétences spécifiques : capacité à reproduire le coup de main que son maître d'apprentissage lui a transmis durant sa formation. Le lycéen, lui, verrait son avantage matérialisé dans la compréhension rapide d'une procédure ou d'une instruction. En d'autres termes, on pourrait considérer un savoir informel comme le « coup de main de la cuisinière », à savoir celui qui ne se transmet que de cuisinière à cuisinière (une diffusion de proximité) et un savoir codifié, que l'on peut interpréter comme « le livre de cuisine », dont la diffusion peut se faire quel que soit l'endroit et quel que soit le transmetteur: toutes les instructions y sont parfaitement décrites mais il manque souvent quelque chose pour arriver à la perfection de la cuisinière. Dans cette logique, il semblerait alors que les apprentis auraient plus de facilité à s'insérer dans des secteurs à fort savoir informel et les lycéens professionnels dans des secteurs utilisant plutôt des savoirs formels. D'ailleurs, l'apprentissage s'est traditionnellement développé dans le secteur artisanal et le bâtiment et sur les bas niveaux de qualification, même si dans les années récentes, il s'étend progressivement à des niveaux de qualification plus élevés (des titulaires de baccalauréats professionnels jusqu'aux ingénieurs) et à une plus grande variété de métiers.

Les enquêtes d'insertion menées chaque année auprès des élèves et des apprentis, sept mois après leur sortie de formation, dans le cadre des dispositifs « IVA et IPA » (la présentation de ces enquêtes figure dans l'encadré 1) de la Direction de la Programmation et du Développement (DPD) du ministère de l'Éducation nationale permettent de donner des réponses aux questions posées par l'insertion de ces jeunes sur le marché du travail.

Deux jeunes sur trois sans diplôme entrent en apprentissage

La création de filières professionnelles organisées répondant à l'objectif de conduire une majorité de jeunes au niveau du baccalauréat a progressivement transformé le BEP en un diplôme permettant aux jeunes de préparer un baccalauréat professionnel. La préparation de CAP dans les lycées professionnels s'est raréfiée et l'apprentissage est devenu, en 1993, la seule possibilité offerte aux jeunes de préparer un CAP en région Centre. L'apprentissage continue d'offrir aujourd'hui aux jeunes les moins formés l'opportunité d'acquérir une formation professionnelle. Depuis 1990, environ deux jeunes sur trois sortant du système éducatif sans formation (niveau VI), et plus de la moitié de ceux qui abandonnent leurs études sans avoir achevé leur formation en lycée professionnel (au niveau V bis) préparent un diplôme par apprentissage (cf. encadré 2).

Cependant, la comparaison de la situation des apprentis et des lycéens nécessite de prendre un certain nombre de précautions. D'une part, l'origine scolaire de chaque population n'est pas identique : certains jeunes préparent un CAP ou un BEP après une classe de 3^e, soit en lycée professionnel, soit par apprentissage, d'autres s'orientent dès la 5^e et commencent

par faire deux années préparatoires soit en pré-apprentissage soit en lycée professionnel avant d'aborder le cursus du CAP ou du BEP (Sollogoub et Ulrich, 1997). D'autre part, il faut tenir compte également de la différenciation entre les hommes et les femmes car les spécialités préparées ne sont pas les mêmes. Enfin, les spécialités de formation préparées par l'apprentissage et les lycées professionnels ne sont pas similaires.

Les enquêtes disponibles ne permettent pas d'analyser l'influence du cursus scolaire des jeunes. En revanche, mener une analyse différenciée par sexe, comme le font généralement les travaux réalisés en économie du travail, est important car le profil des hommes et des femmes sont très différents aussi bien au niveau du cursus scolaire, de l'insertion que de la carrière professionnelle (Couppié et Fournier, 1994). Par ailleurs, même si les spécialités de formation des apprentis et des lycéens ne sont pas strictement identiques, il est intéressant de savoir si choisir de préparer un diplôme par l'apprentissage offre une probabilité plus grande d'accéder rapidement à l'emploi ou non.

Les lycéens sont plutôt en mesure pour l'emploi ou en stage

Sur l'ensemble de la période (1990-1998), les femmes sont plus fréquemment au chômage que les hommes (cf. tableau 1). Leurs taux d'accès à l'emploi sur CDI ou CDD sont plus

Tableau 1
Répartition des sortants selon les différents états du marché du travail au 1er février de l'année suivant la sortie du système éducatif

A - Lycéens et apprentis

En%

		Lyc	éens	Apprentis			
	1990	1994	1996	1998	1990	1994	1996
CDI	28,6	11,9	20,2	19,8	46,2	19,4	33,4
CDD-Intérim	22,5	16,2	26,0	35,3	19,5	14,9	10,3
Mesures sous contrat de travail	14,3	6,7	9,8	9,3	12,9	8,1	9,5
Stages	13,7	19,2	5,0	5,4	4,6	7,2	7,3
Chômage	19,4	42,9	36,2	27,5	15,9	49,5	38,1
Non recherche d'emploi	1,5	3,1	2,8	2,7	0,9	0,9	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	5 957	3 295	2 981	3 071	2 857	1 949	638

B - Lycéennes et apprenties

En %

		Lycée	ennes	Apprenties			
	1990	1994	1996	1998	1990	1994	1996
CDI	17,9	12,1	18,3	17,6	31,0	18,2	28,9
CDD-Intérim	17,1	13,7	25,5	30,0	13,4	11,8	3,7
Mesures sous contrat de travail	28,3	9,9	7,7	7,2	17,9	10,3	11,3
Stages	11,0	15,3	5,1	4,8	4,3	7,3	6,0
Chômage	23,6	46,1	41,2	37,5	32,5	50,3	47,2
Non recherche d'emploi	2,1	2,9	2,2	2,9	0,9	2,1	2,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	8 815	4 330	4 539	4 057	1 571	1 442	415

Les chiffres en italiques indiquent que les valeurs ne sont pas pondérées pour les apprentis en 1996. Source : IVA et IPA 1990 à 1996 (ou 1998), rectorat, région Centre.

faibles, aussi bien pour les lycéennes que pour les apprenties. En février 1994, les différences dans l'accès à l'emploi des hommes et des femmes tendent à se réduire, résultats – semble-t-il – d'une année de conjoncture défavorable, tandis que les écarts se creusent de nouveau après 1994.

Les lycéens sont plutôt en mesure pour l'emploi ou en stage de 1990 à 1994 pendant la période de conjoncture défavorable et en emplois temporaires après. Pour l'ensemble de la population, les résultats montrent la sensibilité de l'insertion à court terme (et donc de l'enquête) à la conjoncture. En 1990, la part des jeunes au chômage est la plus faible aussi bien pour les hommes que pour les femmes, pour les lycéens que pour les apprentis. Cette année-là, la part des jeunes sous contrat de travail en alternance (contrats de qualification, d'adaptation, d'orientation et CES) est la plus forte. Ces mesures diminuent très significativement par la suite, du fait d'une restriction de l'accès aux CES pour les jeunes.

La relance économique se manifeste différemment au niveau de l'emploi pour les lycéens et pour les apprentis (aussi bien pour les hommes que pour les femmes). Les lycéens profitent plus rapidement et de façon plus importante de la période de reprise de 1994 à 1996: ils sont proportionnellement plus nombreux que les apprentis à accéder à un emploi salarié (tout types d'emplois confondus) et la proportion de chômeurs diminue également. En 1996, la part des lycéens en CDI augmente mais c'est surtout sur les emplois temporaires qu'ils accèdent à l'emploi après 1996 (26 % des garçons et 25,5 % des filles contre 20 et 18 % pour les CDI). Ainsi il semble qu'après 1994, le recrutement des lycéens, garçons et filles, se fasse plus fréquemment sur des emplois temporaires et moins sur des contrats de travail en alternance ou sur des stages. Les lycéens, en période de conjoncture difficile, utilisent peut-être ce temps pour parfaire leur formation par une expérience professionnelle en entreprise et acquérir un complément de formation nécessaire par rapport aux apprentis qui bénéficient déjà d'une expérience professionnelle reconnue dans leur secteur. Peut-être aussi qu'en période de crise les entreprises recrutent plus souvent sur des mesures en faveur de l'emploi alors qu'en période de reprise elles hésitent moins à recruter sur de « vrais emplois », temporaires, le plus souvent.

Les apprentis sont plus fréquemment en CDI mais aussi au chômage

Les apprentis s'insèrent plus fréquemment sur un CDI et sont généralement moins nombreux à bénéficier des mesures associées à une formation professionnelle (contrats de qualification, d'orientation ou stages). De ce fait, ils sont également plus souvent au chômage.

Si l'on s'intéresse au niveau de formation, l'accès à l'emploi se différencie très nettement sur la période considérée entre hommes et femmes et entre apprentis et non apprentis. Les femmes ont, sur toute la période, des taux d'accès à l'emploi significativement inférieurs aux hommes. Les taux d'accès à l'emploi, favorables aux apprentis en 1990 diminuent en se rapprochant de celui des lycéens jusqu'en 1994 mais, alors qu'ils se redressent ensuite pour les lycéens, ils stagnent pour les apprentis. Ceci est à mettre en relation avec le fait que les apprentis sont plus fréquemment employés sur CDI et que la reprise profite surtout au recrutement des lycéens sur contrats d'emplois temporaires.

Pour les lycéens, l'accès à l'emploi est croissant avec leur niveau de formation (cf. encadré 2) sur toute la période, excepté en 1996 où les lycéens du niveau VI semblent connaître un avantage exceptionnel par rapport à ceux du niveau V (cf. graphiques I et II). Pour les apprentis, la différence s'estompe entre le niveau V et le niveau IV après 1994, pour les hommes comme pour les femmes.

Les spécialités de formation sont différentes pour les garçons et pour les filles

La répartition des élèves inscrits par spécialité de formation n'est pas rigoureusement semblable d'une année à l'autre (1). Des différences peuvent apparaître par la création ou la disparition de classes ou par une modification des orientations des élèves. Les variations les plus importantes sont imputables aux modifications de la carte scolaire. Ainsi, l'augmentation des métiers de la santé à partir de 1994 en région Centre correspond à l'ouverture de classes préparatoires au BEP sanitaire et social.

^{1.} C'est l'une des raisons pour lesquelles le choix a été fait d'étudier l'insertion à court terme, année par année sur une période assez longue. En effet, l'influence d'une même spécialité sur l'accès à l'emploi ne peut être la même tous les ans quand le nombre de sortants varie.

Les spécialités préparées par les jeunes sont différentes selon le sexe et le mode de formation (lycée professionnel ou apprentissage). Les hommes s'orientent majoritairement vers des formations industrielles (mécanique, BTP, alimentation et hôtellerie) tandis que les femmes se préparent plus souvent à des métiers tertiaires (secrétariat, comptabilité, commerce et santé).

Les spécialités préparées par les hommes en apprentissage sont essentiellement associées aux métiers de l'alimentation (baisse de 20 % entre 1990 et 1996), de l'hôtellerie (hausse de plus de 10 % sur la période étudiée), de la mécanique et dans une moindre mesure aux métiers de l'électricité et du bois. Les diplômes préparés en lycée professionnel concernent les spécialités associées à la mécanique et à l'électricité. La spécialité du BTP et, dans une proportion plus faible, les

métiers du bois ont vu leurs effectifs se réduire sur la période 1994-1998, contrairement à la comptabilité (progression de 5 %).

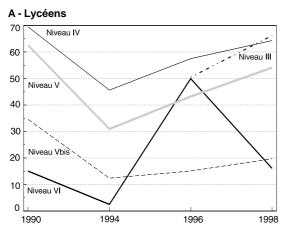
Les femmes apprenties se concentrent majoritairement sur trois spécialités: le commerce, l'hôtellerie et la coiffure. Les spécialités qu'elles préparent en lycée professionnel concernent principalement les métiers associés au secrétariat dont les effectifs augmentent de 20% sur la période étudiée, à la comptabilité, au commerce, à la santé et à l'hôtellerie.

Les formations industrielles favorisent l'accès à l'emploi en période de croissance

Avant 1994, les élèves issus de spécialités industrielles accédaient plus rapidement

Graphique I L'accès à l'emploi des lycée

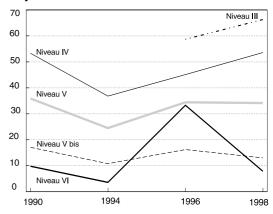
L'accès à l'emploi des lycéens et des apprentis*



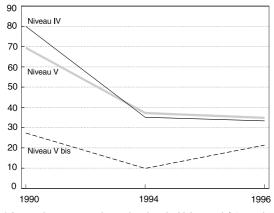
Graphique II

L'accès à l'emploi des lycéennes et des apprenties*

A - Lycéennes



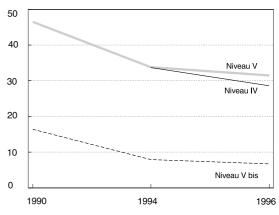
B - Apprentis



* Apprentissage et service national exclu. Voir encadré 2 pour les niveaux de formation.

Source : IVA et IPA 1990 à 1996 (ou 1998), rectorat, région Cen-

B - Apprenties



^{*}Apprentissage exclu. Voir encadré 2 pour les niveaux de formation.

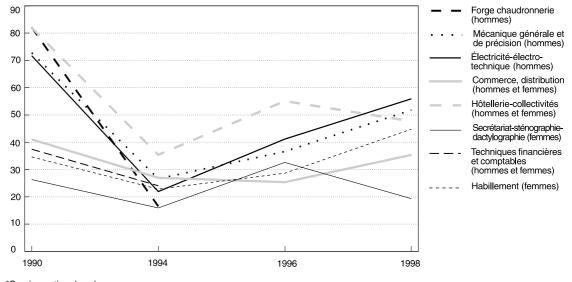
Source: IVA et IPA 1990 à 1996 (ou 1998), rectorat, région Cen-

à l'emploi que ceux issus des spécialités tertiaires. En 1994, la situation devient comparable dans toutes les spécialités de formation. Parallèlement, l'écart observé entre l'accès à l'emploi des femmes et des hommes tend aussi à se réduire. Ceci peut s'analyser comme le résultat du recul de la part des hommes en emploi, lié à la dégradation de l'emploi industriel, alors que le taux d'accès à l'emploi des femmes s'est maintenu. Dès 1996, la relance de l'emploi industriel redevient favorable aux hommes et de nouveau les écarts entre spécialités industrielles et tertiaires se creusent. Néanmoins, les taux d'emploi en 1996 et en 1998 n'atteignent pas le

niveau de 1990 (cf. graphiques III, IV, V et VI). On peut penser que les emplois du secteur industriel ont diminué de façon structurelle et qu'ils ne se développeront plus dans des proportions identiques à celles des années 70 et 80.

Malgré la dégradation de 1994, l'hôtellerie garde un avantage comparatif sur toute la période, aussi bien pour les sortants de lycées professionnels que d'apprentissage. Par ailleurs, les apprentis formés aux métiers de l'alimentation (abattage, travail des viandes, boulangerie) et aux métiers de la restauration accèdent relativement plus facilement à un emploi salarié.

Graphique III
L'accès à l'emploi des sortants de BEP*

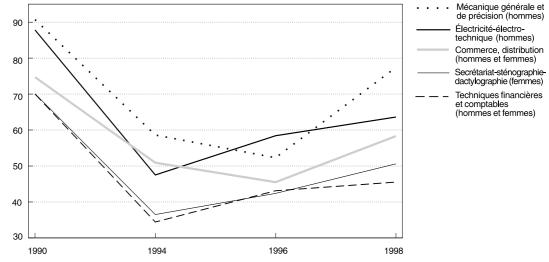


*Service national exclu.

Source: IVA et IPA 1990 à 1996 (ou 1998), rectorat, région Centre.

Graphique IV

L'accès à l'emploi des sortants de baccalauréat professionnel*



*Service national exclu.

Source : IVA et IPA 1990 à 1996 (ou 1998), rectorat, région Centre.

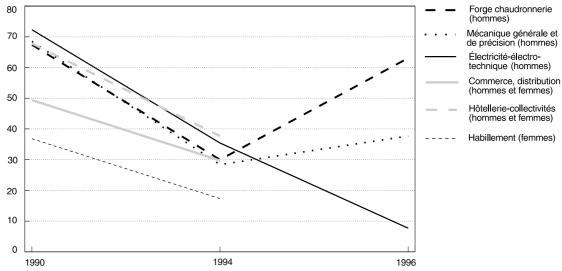
Ce fait n'est apparemment pas lié au taux de maintien dans l'entreprise d'apprentissage. En effet, dans l'hôtellerie et la boulangerie, ce taux se situe parmi les plus bas (respectivement environ 9 et 3 %), il n'est que de 14 % pour l'ensemble des apprentis (Rochard, 1995). De 1994 à 1996, la relance profite aux apprentis comme aux lycéens du secteur industriel.

La spécialité de formation ne joue pas un rôle déterminant sur les probalités d'être dans les différents types d'emploi (CDI, CDD, intérim, contrats de qualification) sur la période considérée, excepté de façon ponctuelle les spécialités de la mécanique, de l'électricité, de l'hôtellerie et du bois (cf. encadré 3 et annexe I).

Le diplôme est déterminant pour l'accès à l'emploi de l'ensemble des lycéens et des apprentis

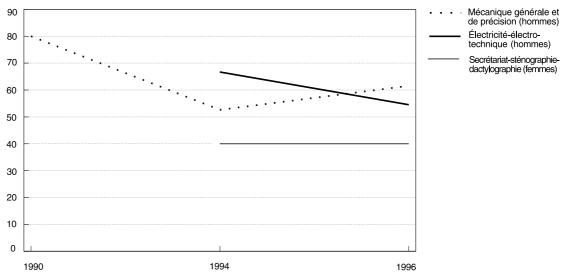
La probabilité d'être en CDI ou en CDD est généralement plus élevée pour les diplômés (sauf en 1994 pour les lycéens où l'effet diplôme ne joue pas). Jusqu'en 1994, le diplôme

Graphique V
L'accès à l'emploi des apprentis issus du CAP*



*Service national exclu. Voir encadré 2 pour les niveaux de formation. Source: IVA et IPA 1990 à 1996 (ou 1998), rectorat, région Centre.

L'accès à l'emploi des apprentis issus de baccalauréat professionnel*



*Service national exclu. Voir encadré 2 pour les niveaux de formation. Source : IVA et IPA 1990 à 1996 (ou 1998), rectorat, région Centre.

ne préserve pas réellement les lycéens du chômage. Après 1996, la différence est très nette : les non-diplômés sont plus fréquemment au chômage que les diplômés. Par ailleurs, la probabilité d'être en stage, qui était plus grande pour les non-diplômés avant 1994 (du fait de la possibilité pour eux de signer un CES) devient ensuite plutôt favorable aux diplômés. Les stages et les contrats de qualification ne semblent plus offrir une deuxième chance aux jeu-

nes les moins diplômés. Ils sont le plus souvent utilisés comme complément de formation par les jeunes déjà les plus diplômés. L'enseignement par alternance (apprentissage et contrat de qualification) s'est étendu aux niveaux IV et III de formation sur la période (Pérot et Simon-Zarca, 1998). La demande étant importante, la préférence dans les recrutements des contrats de qualification va aux plus hauts niveaux de formation.

Encadré 3

UNE MESURE DE L'EFFET DE LA FORMATION PAR APPRENTISSAGE SUR L'INSERTION À COURT TERME (MODÈLES LOGIT MULTINOMIAUX)

Afin de mesurer l'effet de la formation par apprentissage sur l'insertion à court terme (7 mois) des jeunes de niveau V nous avons réalisé une étude logistique en considérant les différentes situations possibles sur le marché du travail (cf. encadré 4). L'un des objectifs de cette étude étant de mesurer l'évolution de l'insertion des jeunes 7 mois après leur sortie du système éducatif, il nous a semblé opportun de réaliser une estimation pour chacune des années observées (1990, 1994, 1996). En effet, ne disposant de la situation des jeunes qu'en février de chaque année, il paraissait important de vérifier la stabilité ou non des résultats année par année, sachant que l'intérêt de cette enquête réside précisément sur l'observation annuelle et régulière de l'insertion à court terme (Cart et Guegnard, 1994). De plus, les spécialités de formation étant relativement différentes selon le sexe et le mode de formation, il nous a paru préférable de réaliser les estimations par strate selon le sexe et le mode de formation (1). Nous avons réalisé des estimations à l'aide de modèles logit multinomiaux selon les quatre strates suivantes : les hommes et les femmes ayant préparé leur CAP ou BEP par l'apprentissage (appelés apprenti(e)s), les hommes et les femmes ayant préparé leur CAP ou BEP dans un lycée professionnel (appelés lycéen(ne)s). Les estimations ont été réalisées pour les sortants du système éducatif observés en février 1990, 1994 et 1996. Dans la plupart des modèles, les situations considérées sont : les contrats à durée indéterminée (CDI), les contrats à durée déterminée (CDD) dans lesquels on a inclu les contrats d'intérim, les contrats de qualification ou d'adaptation (appelé CONTRAT dans les tableaux de résultats), les travaux d'utilité collective (TUC), les contrats emplois solidarité (CES) ou les autres mesures en faveur des jeunes (appelé STAGE dans les tableaux de résultats) et le chômage (2). Les résultats des estimations sont donnés dans l'annexe I.

Mesurer l'impact de la réussite au diplôme

Pour compléter cette analyse, nous avons cherché à connaître l'impact de la réussite ou non au diplôme (3). Nous avons calculé, pour les principales spécialités communes aux deux modes de formation, les probabilités (4) d'être dans les différents états du marché du travail sept mois après la sortie du sys-

tème éducatif (états définis par la variable à expliquer). Afin de pouvoir réaliser des comparaisons, ces probabilités ont été calculées selon le mode de préparation du diplôme et selon que le jeune a ou non obtenu son diplôme (cette variable ayant d'après les analyses logistiques un effet non négligeable) pour les trois années considérées. Ces probabilités sont données respectivement par les graphiques A et C pour les lycéen(ne)s et les graphiques B et D pour les apprenti(e)s. Les trois spécialités retenues pour les jeunes hommes (communes aux lycéens et aux apprentis) sont : le BTP, la mécanique et l'hôtellerie. Parmi les spécialités retenues pour les jeunes femmes, deux sont communes aux deux modes de formation (le commerce et l'hôtellerie), la troisième est plus spécifique (la coiffure pour les apprenties et le secrétariat pour les lycéennes).

^{1.} Nous aurions pu réaliser une seule estimation en introduisant des variables dichotomiques associées aux années, au sexe, au mode et aux spécialités de formation. Toutefois, pour mesurer l'évolution de ces différentes variables au cours du temps, il aurait été nécessaire de croiser les variables de spécialité avec les variables d'année et le cas échéant avec le mode de formation et le sexe. Le nombre de variables explicatives à introduire dans cette modélisation aurait été trop élevé.

^{2.} Plusieurs remarques doivent être faites à propos de ces

⁻ les lycéen(ne)s observé(e)s en apprentissage au mois de février de l'année considérée ont été écartés. En effet, nous n'observons pas les apprentis signant un nouveau contrat d'apprentissage (ces derniers étant considérés comme en poursuite d'études):

⁻ les jeunes effectuant leur service national au mois de février de l'année considérée ont eux aussi été écartés de l'analyse ;

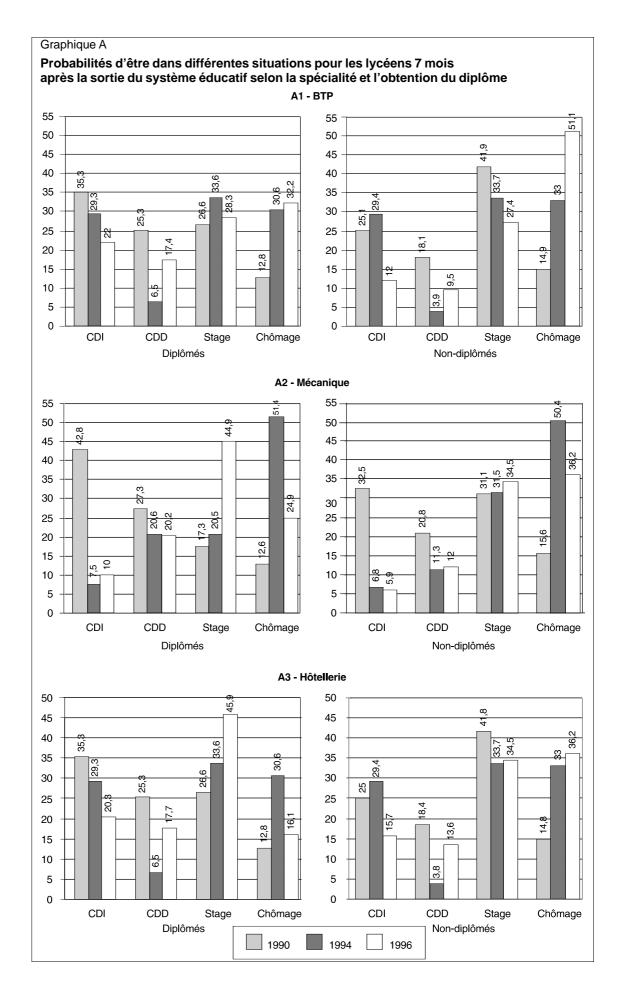
⁻ les situations Contrat et Stage ont, pour certains sous-échantillons, été regroupées à cause du manque d'effectif dans l'une d'entre elles ;

⁻ l'issue inactivité étant très peu observée, cette dernière a été regroupée avec l'issue chômage.

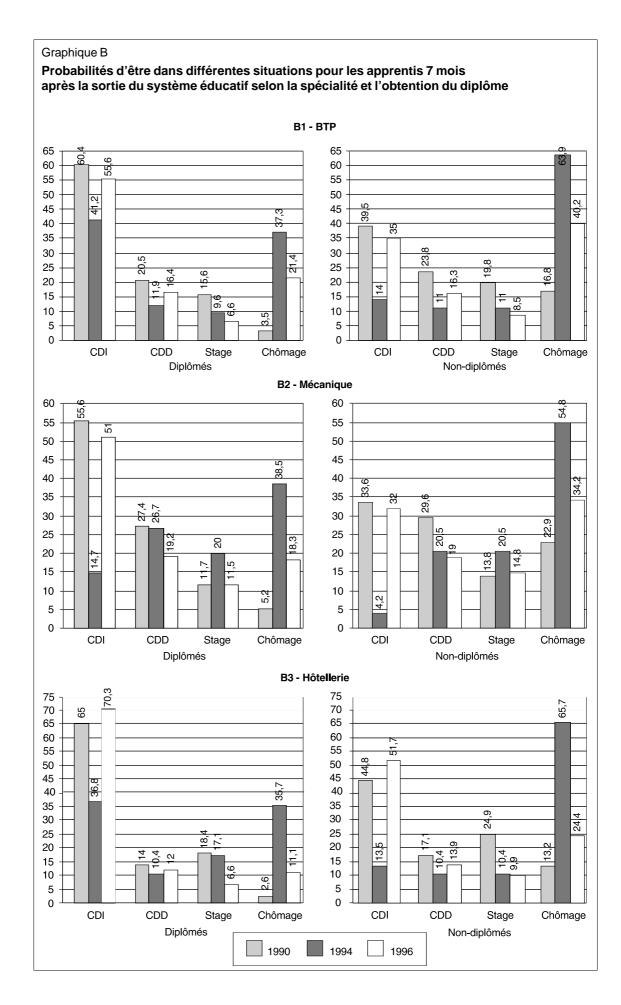
^{3.} L'obtention du diplôme semble être une variable cruciale pour l'obtention d'un emploi pour les lycéens mais plus encore pour les apprentis (Bonnal, Mendes et Sofer, 1998).

^{4.} La somme des probabilités associées aux différentes issues pour chacune des spécialités selon l'obtention ou non du diplôme est égale à 100, les probabilités étant exprimées en pourcentage.

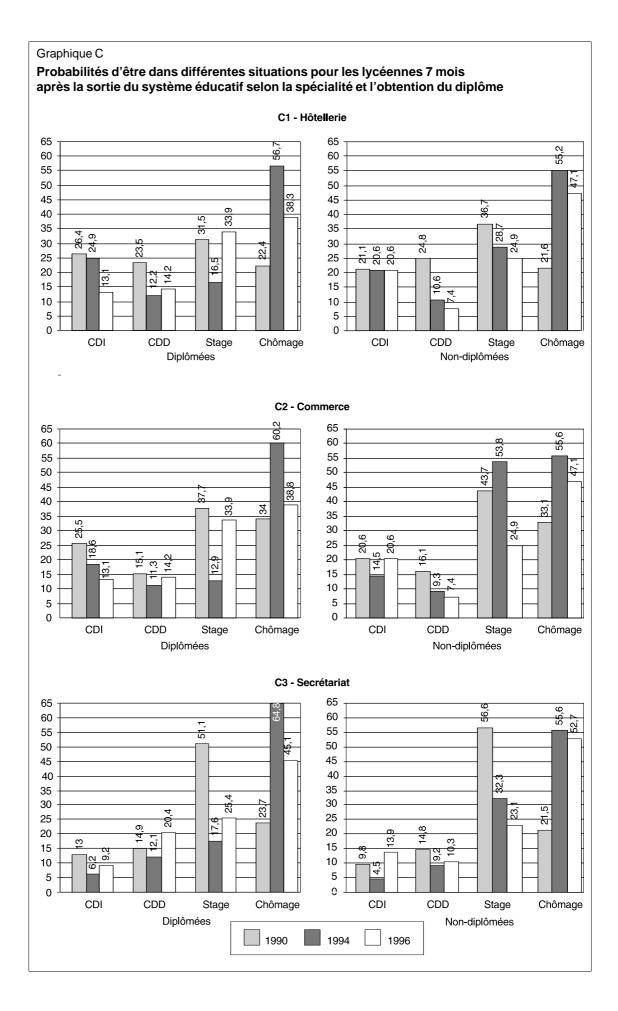
Encadré 3 (suite)



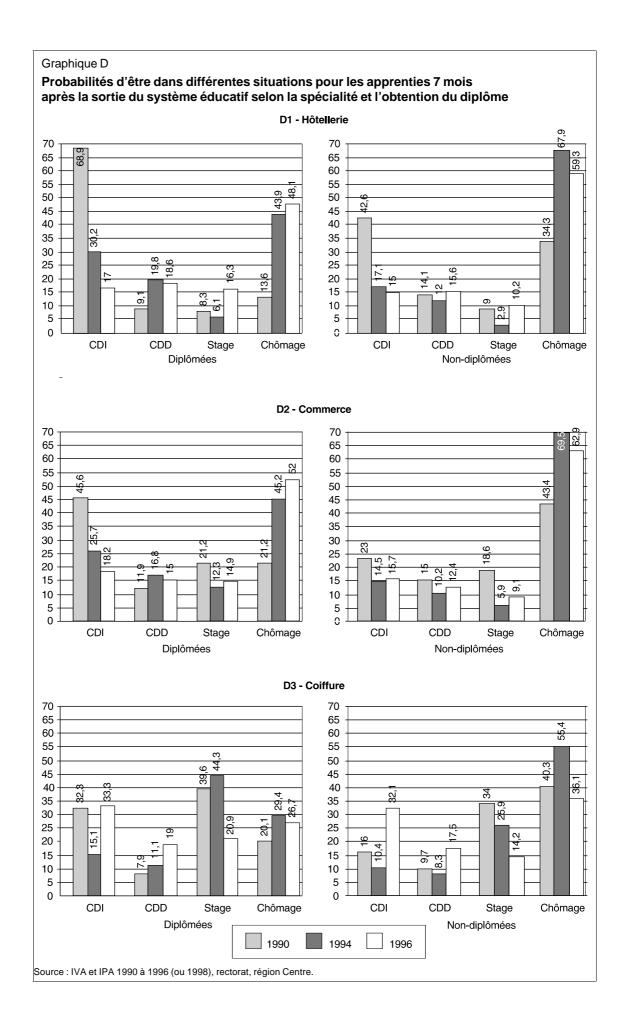
Encadré 3 (suite)



Encadré 3 (suite)



Encadré 3 (fin)



Pour les apprentis, le diplôme est encore plus déterminant. Il favorise très nettement l'accès à l'emploi, tout en préservant du chômage. En revanche, il n'a pas d'influence sur la probabilité d'être en CDD ou d'effectuer un stage.

L'influence de la conjoncture et du mode de recrutement des entreprises

Les chances d'obtenir un CDI diminuent constamment sur toute la période pour les lycéens diplômés tandis que pour les non-diplômés elles augmentent légèrement entre 1990 et 1993 pour diminuer encore plus nettement ensuite (sauf en mécanique). La part des CDD est plus faible en 1994 et augmente ensuite. On observe là, à la fois l'influence de la conjoncture économique et l'évolution progressive du mode de recrutement sous forme d'emplois temporaires, les entreprises étant soumises à des contraintes de rentabilité de plus en plus fortes. Quant au chômage, il augmente constamment sur l'ensemble de la période pour les non-diplômés, excepté pour les jeunes issus de la mécanique qui entreprennent des stages de formation ou signent des contrats de qualification. Cependant, pour les apprentis, la probabilité de signer un CDI suit plus nettement la conjoncture : en période difficile (1994), les jeunes non employés en CDI sont en chômage (diplômés ou non). Il n'y a pas d'augmentation des emplois temporaires comme pour les lycéens.

Le diplôme moins déterminant pour les lycéennes que pour les lycéens

Très peu de spécialités ont un effet significatif sur les probabilités pour les femmes d'être dans les différents états du marché du travail sept mois après la sortie du système éducatif. Toutefois, pour les lycéennes, seule la spécialité de l'habillement se révèle significative sur la période : elle diminue les probabilités de signer un CDI tout en augmentant celles de signer un CDD. Comme pour les hommes, la probabilité d'être en stage ou en contrat de qualification est plus forte pour les lycéennes que pour les apprenties, excepté pour la coiffure.

Comme pour les lycéens et les apprentis, les probabilités d'être dans les différents états du marché du travail selon l'obtention ou non du diplôme ont été calculées pour différentes spécialités. Quatre spécialités ont été retenues : deux parce qu'elles étaient communes aux deux modes de formation (le commerce et l'hô-

tellerie), les deux autres parce qu'elles caractérisaient le mieux chaque mode de formation (la coiffure pour les apprenties et le secrétariat pour les lycéennes). L'obtention du diplôme ne semble pas aussi déterminante pour les lycéennes que pour les lycéens (cf. encadré 3). Ainsi, elle ne joue aucun rôle sur l'accès à l'emploi (CDI, CDD) des lycéennes et a un effet négatif sur l'accès aux contrats (ou aux stages) jusqu'en 1994. Ce qui signifie que ce sont surtout les non-diplômées qui suivent une formation complémentaire soit en stage, soit en contrat de qualification. À partir de 1994, comme pour les hommes, il semble que les stages profitent plutôt aux diplômées.

Lorsque l'on s'intéresse à la comparaison des probabilités obtenues pour les lycéennes et les apprenties pour les spécialités communes à ces deux formations (hôtellerie, commerce) on constate que jusqu'en 1994 les apprenties avaient une probabilité plus forte d'être en CDI (qu'elles aient ou non obtenu leur diplôme) et pour les diplômées une probabilité moins élevées d'être au chômage. Les probabilités d'être en CDD sont à peu près équivalentes. En revanche, la probabilité d'être en stage est bien plus élevée pour les lycéennes que pour les apprenties (qu'elles aient ou non obtenu leur diplôme).

Ces résultats sont proches de ceux obtenus par Sollogoub et Ulrich (1997) en ce qui concerne l'importance du diplôme. En revanche, nous ne retrouvons pas l'influence de la spécialité de formation, si ce n'est entre 1990 et 1994 où elle semble plus nettement marquée. Cela tient-il au fait que l'enquête sur laquelle ces auteurs s'appuient porte précisément sur cette période puisqu'ils étudient des jeunes sortis en juin 1989 et observés en 1993 ? On peut penser aussi que l'insertion professionnelle s'opérant sur une durée de plus en plus longue, la spécialité joue davantage un rôle sur la durée de recherche du premier emploi et sur la durée globale du chômage que sur la situation au 1er février de l'année suivant la sortie du système éducatif.

L'apprentissage garant d'une expérience professionnelle aux yeux des entreprises

Une différence apparaît entre les apprentis qui sont recrutés selon leur diplôme sur CDI dans des proportions plus ou moins grandes en fonction de la conjoncture, et les lycéens qui sont plutôt recrutés sur des contrats à durée déterminée et qui recourent à des formations

en alternance dans des proportions non négligeables, surtout pour les diplômés depuis 1994. S'agit-il d'un avantage pour les apprentis du fait du « savoir informel » qu'ils détiennent de par leur expérience professionnelle acquise au sein de l'entreprise (théorie du capital humain)? Ce savoir serait alors transférable et reconnu dans des entreprises autres que celles où ils ont effectué leur apprentissage, probablement des entreprises de même type (taille, secteur d'activité, etc.) (2).

La question de la visibilité des diplômes de l'enseignement professionnel se pose alors. Le signal fourni par le seul diplôme serait moins net pour les lycéens professionnels et les entreprises utiliseraient plus fréquemment les stages, l'intérim ou les CDD pour tester les jeunes et pour les former (Verdier et Möbus, 1997). Ainsi, l'apprentissage jouerait le rôle de l'expérience professionnelle, garantissant un savoirfaire et une capacité d'adaptation rapide à l'organisation de l'entreprise.

Peu d'emplois sont offerts aux débutants

D'après les analyses précédentes, la spécialité de formation est peu déterminante dans la

2. Toutefois, les spécialités de formation ne sont pas strictement identiques entre les deux voies de formation. Les CAP, généralement préparés par l'apprentissage, correspondent majoritairement à des spécialités de formation utilisée dans le secteur artisanal ou de la petite entreprise.

Encadré 4

LE MODÈLE LOGIT MULTINOMIAL (MLM)

Considérons un échantillon de N individus, $i=1,\ldots,N$. Soit une variable aléatoire Y pouvant prendre K modalités, (K états sur le marché du travail par exemple), $k=0,\ldots,K-1$. Chaque individu i se situe, à un moment donné (dans l'étude, 7 mois après la sortie du système éducatif) dans l'un de ces états. Soit x_i , le vecteur de variables exogènes caractérisant l'individu i et β_k le vecteur de paramètres associés à la modalité k. Les MLM sont tels que, la probabilité d'observer l'individu i dans l'état k, notée $P_{i,k}$, est définie par :

$$P_{ik} = \frac{\exp(x_{i}^{'}\beta_{k})}{1 + \sum_{j=1}^{K-1} \exp(x_{i}^{'}\beta_{j})}, k = 1, \dots, K-1$$

$$P_{i0} = \frac{1}{K-1}$$

$$1 + \sum_{j=1}^{K-1} \exp(x_{i}^{'}\beta_{j})$$

La modalité 0 est ici considérée comme la modalité de référence, l'ensemble des paramètres associés à cette modalité β_0 est alors fixé à 0.

La fonction de vraisemblance du MLM est telle que

$$L\left(\,\beta_{\,1}\,,\,\ldots\,,\,\beta_{\,K\,-\,1}\,\right) \,=\, \prod_{i\,=\,1\,k\,=\,0}^{N} \prod_{i\,k}^{K\,-\,1} P_{i\,k}^{\,\,z_{\,i\,k}}$$

où
$$z_{ik} = \begin{cases} 1 & \text{ si l'individu i se trouve dans l'état k} \\ 0 & \text{ sinon} \end{cases}$$

et
$$\sum_{k=0}^{K-1} z_{ik} = 1$$

Dans cette modélisation, la variable à expliquer y est la situation des jeunes sur le marché du travail 7 mois après la sortie du système éducatif (c'est-àdire au mois de février suivant l'année de sortie).

si l'individu i est en chômage en février de l'an-0 née considérée.

 $\begin{array}{c} \text{ si l'individu i est en CDI en février de l'année} \\ 1 & \text{considérée,} \end{array}$

 $y_i = \begin{cases} 2 & \text{si l'individu i est en CDD ou en intérim en février de l'année considérée,} \end{cases}$

3 si l'individu i est en contrat en février de l'année considérée.

4 si l'individu i est en stage en février de l'année considérée.

Pour la population des lycéens par exemple cette variable est telle que :

 $\mathbf{y}_{\, \mathrm{i}} \,$ se définit de façon similaire pour l'ensemble des autres strates, toutefois selon les strates, elle admet 5 ou 4 modalités :

- pour les hommes apprentis, 4 modalités : 0 Chômage, 1 CDI, 2 CDD-Intérim, 3 Contrat-Stage,

- pour les femmes lycéennes, 4 modalités : 0 Chômage, 1 CDI, 2 CDD-Intérim, 3 Contrat-Stage,

- pour les femmes apprenties, 4 modalités : 0 Chômage, 1 CDI, 2 CDD-Intérim, 3 Contrat-Stage.

Pour l'ensemble des modèles, la situation de chômage est retenue comme modalité de référence. L'ensemble des paramètres associés à cette modalité est donc initialisé à 0.

probabilité d'obtenir un emploi pour les lycéens professionnels comme pour les apprentis, si ce n'est l'effet négatif révélé pour la mécanique pour les garçons et l'effet positif pour les filles apprenties en coiffure. Qu'en est-il de l'emploi obtenu ? L'emploi occupé 7 mois après la sortie du système éducatif est-il lié ou non à la spécialité préparée par les élèves apprentis ou lycéens? De par leur formation plus conceptuelle, on pouvait penser a priori que les lycéens s'inséreraient dans une gamme d'emplois assez large par rapport à leur spécialité de formation. Cette analyse a été menée pour les années 1990 et 1994 (3), afin d'observer si le fait de se situer en période conjoncturelle plutôt favorable ou plutôt difficile pouvait changer les résultats. En fait, les résultats obtenus sont quasiment identiques.

Les 12 familles professionnelles retenues ici ne représentent, en 1994, que 74 % des anciens lycéens salariés contre 85 % des apprentis (cf. tableau 2). Les 26 % des lycéens restants se sont insérés sur 45 FAP en 1994 tandis que les 15 % des apprentis salariés ne se répartissaient que sur 18 FAP (4) (cf. tableaux détaillés en annexe II).

Entre 1990 et 1994, l'éventail des emplois occupés s'est réduit du fait d'une diminution des emplois industriels et des emplois qualifiés. Pour les lycéens, la part des jeunes employés dans les secteurs les plus touchés par la crise économique a diminué. Ainsi, moins de jeunes sortants sont proportionnellement recrutés dans les métiers de l'électricité, de l'électronique, de la mécanique, du travail des métaux et dans les métiers d'ouvriers artisanaux. Les emplois administratifs ont également régressé, en particulier les secrétaires et les comptables. Cette chute s'explique surtout par l'élévation des niveaux de recrutement exigés pour ces emplois (les BTS ont remplacé les BEP et les baccalauréats professionnels en secrétariat). En revanche, le maintien de l'activité dans certains secteurs comme l'hôtellerie et le commerce se traduit par une augmentation relative des jeunes qui sont employés de l'hôtellerie, caissiers, employés de libre-service et vendeurs.

Pour les anciens apprentis en revanche, une relative stabilité s'observe, entre 1990 et 1994, dans des métiers traditionnellement préparés par l'apprentissage : ouvriers du bâtiment, vendeurs, bouchers-charcutiers-boulangers, employés de l'hôtellerie et coiffeurs.

Le niveau de qualification du premier emploi diminue

Dans l'industrie, en même temps que l'emploi diminuait, le niveau de qualification du premier emploi s'abaissait (cf. annexe II). Aucun jeune ne se déclare ouvrier qualifié en 1994, alors qu'ils étaient 8,5 % des apprentis et 4,6 % des lycéens en 1990. Parallèlement, la part des ouvriers non qualifiés de la manutention est en forte augmentation : 14 % des lycéens en 1994 contre 4,6 % en 1990 et 5,5 % des apprentis contre 2,6 % en 1990.

Les apprentis ouvriers non qualifiés (ONQ) de la manutention proviennent majoritairement des spécialités mécanique, électricité, alimentation, commerce, et hôtellerie, tandis que les lycéens sont issus en partie également de la mécanique, de l'électricité mais aussi des techniques financières et comptables et du secrétariat. Plus de la moitié d'entre eux ont des formations très diverses. Cette forte augmentation des ONQ de la manutention est à interpréter avec prudence: dans un certain nombre de cas, il s'agit d'un déclassement mais il faut savoir que ces dernières années le secteur de la logistique s'est beaucoup développé, notamment en région Centre, avec de nombreuses créations d'entreprises. Certains recrutements ont donc été faits avec des perspectives d'évolution professionnelle : les entreprises ont recruté des jeunes femmes manutentionnaires avec un diplôme de comptabilité dans l'idée de les faire évoluer par la suite vers des emplois de gestion de production, par exemple.

Le secteur d'activité d'insertion est plus important que la spécialité de formation

Il est donc intéressant de regarder spécialité par spécialité les emplois occupés par les jeunes afin de voir s'il y a des divergences importantes et si certaines conduisent plus fréquemment que d'autres vers des emplois proches ou plutôt éloignés du domaine préparé (Rochard, 1995). Le nombre des spécialités et des emplois occupés étant très important, une analyse en composante multiple (ACM) a été menée (cf. encadré 5).

^{3.} La période postérieure à 1994 n'est pas prise en compte car la codification des emplois n'a pas été reconduite dans l'académie à cette date.

^{4.} D'après Jeger-Madiot (1996), ils sont 60 % à être concentrés sur 20 familles professionnelles, en France, tous niveaux de formation confondus.

La spécialité de formation et l'emploi sont très liés pour les apprentis comme pour les lycéens (cf. graphique VII). L'axe 1 marque une opposition très nette entre la formation aux soins personnels et les emplois de la coiffure par rapport au reste de la population. L'axe 2 oppose les métiers de l'alimentation

et de l'hôtellerie à ceux du bâtiment et aux spécialités industrielles. Ainsi, plus qu'une opposition entre les apprentis et les lycéens professionnels, on observe une différenciation selon les secteurs d'activité où s'insèrent les jeunes. Le secteur de la coiffure est même très particulier puisque le métier de coiffeur n'est exercé que par

Tableau 2

Les emplois salariés occupés par les jeunes par groupe de familles professionnelles

A - Lycéens professionnels

En %

Emplois occupés par groupe de familles professionnelles (FAP)	1990	1994
ONQ de la manutention	4,6	13,9
Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie	10,0	12,7
Vendeurs	4,1	9,3
Caissiers, employés de libre-service	5,2	6,8
ONQ des industries de process	4,0	6,7
Agents d'entretien	5,0	5,3
Employés administratifs d'entreprises	4,5	4,8
Secrétaires	8,2	3,3
Comptables	4,5	2,8
ONQ de l'électricité et de l'électronique	3,8	2,8
ONQ de la mécanique	4,5	2,7
ONQ de l'enlèvement, du formage, du métal	4,6	1,5
Catégorie C de la Fonction publique	3,4	1,2
Autres	33,6	26,2
Total	100	100
Effectifs	3 051	2 022

B - Apprentis

En %

Emplois occupés par groupe de familles professionnelles	1990	1994
Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie	13,8	14,2
Vendeurs	15,7	14,1
Bouchers, charcutiers, boulangers	10,8	10,4
ONQ du bâtiment, second œuvre	6,9	7,5
ONQ de la mécanique	7,8	6,8
ONQ gros œuvre bâtiment, travaux publics	5,8	5,8
ONQ de la manutention	2,6	5,5
Professions para-médicales	-	5,4
OQ du bâtiment second œuvre	2,7	-
Coiffeurs, esthéticiens	4,6	4,9
Maraîchers, jardiniers, viticulteurs, bûcherons	1,6	3,8
Caissiers, employés de libre-service	5,5	3,7
ONQ des industries de process	3,3	3,2
Autres	18,9	14,7
Total	100	100
Effectifs	1 744	1 096

Source : IVA et IPA 1990 et 1994, rectorat, région Centre.

des jeunes ayant suivi une formation de coiffeur (soins personnels) et que seuls 15 % des jeunes s'étant préparé à ce métier ne l'exercent pas et occupent un emploi sans lien avec la coiffure.

Si devant l'opposition très forte entre la coiffure et les autres formations, on exclut de l'analyse la formation aux soins personnels et le métier de coiffeur afin d'observer plus précisément les autres secteurs, les résultats ne sont pas modifiés (cf. graphique VIII). Cette seconde projection confirme les oppositions mises en évidence dans la première analyse. L'axe 1 dissocie de manière très évidente l'alimentation, la santé, l'hôtellerie et le tertiaire du BTP et de l'industrie. Tandis que l'axe 2 oppose les métiers de la santé, du commerce et du secrétariat à ceux de l'alimentation (boucherie, boulangerie). Là encore, l'éloignement entre spécialités de formation et emplois occupés semble plus lié à un secteur d'activité qu'à un effet de nature de la formation d'origine (apprentissage ou lycée professionnel). Ainsi, le secteur de l'hôtellerie

semble recourir plus fréquemment que les autres à des jeunes non formés dans la spécialité, tandis que certains jeunes formés dans cette spécialité trouvent des emplois qui en sont éloignés. En effet, la position centrale de l'hôtellerie sur l'axe 2 peut s'expliquer par le recrutement des élèves de cette spécialité sur des emplois d'agents d'entretien ou de vendeurs, tandis que les métiers de l'hôtellerie ont été pourvus cette année-là par quelques boulangers. Le croisement des axes 2 et 3 montre une désagrégation encore plus précise pour chaque secteur d'activité (graphique IX).

Avoir été apprenti favorise finalement l'accès à un CDI

Au total, la situation des jeunes, sept mois après leur sortie de formation est très différente pour les filles et pour les garçons. L'obtention du diplôme préserve les hommes du chômage et facilite l'accès à l'emploi des apprentis comme des

Encadré 5

L'ANALYSE EN COMPOSANTE MULTIPLE

Une analyse des correspondances multiples (ACM) a semblé appropriée au traitement des données qualitatives des enquêtes IVA et IPA. Les caractéristiques de l'échantillon sont représentées en projection dans un plan factoriel, la proximité des modalités étant fonction du rapprochement des points moyens de ces modalités représentent plusieurs individus. Cette méthode utilise la métrique du χ² permettant de déterminer l'indépendance de deux variables, ce qui a pour effet d'écarter deux individus s'ils ne vérifient pas les mêmes modalités (ou caractéristiques) (1). D'après ce test, les variables spécialités de formation et familles professionnelles sont très dépendantes (rejet de l'indépendance à 99 %). Il convient alors d'expliciter le rôle de l'une sur l'autre.

Analyser des proximités entre la formation et l'emploi

Nous avons d'abord cherché à savoir si les familles professionnelles (FAP) dans lesquelles étaient insérés les lycéens et les apprentis étaient semblables. Dans un premier temps, nous avons confondu les spécialités de formation et différencié les familles professionnelles des apprentis de celles des nonapprentis. Dans la mesure où la particularité de l'Analyse des Correspondances Multiples est de rejeter les modalités à faibles effectifs le plus loin possible de l'origine, cette tentative n'a eu pour effet que de vider les effectifs de chaque FAP. Nous avons donc choisi de regrouper tous les jeunes sortants, qu'ils soient issus des lycées professionnels

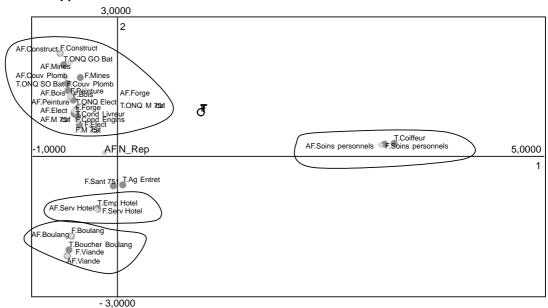
ou des CFA. L'échantillon atteint donc la taille de 1 234 individus pour l'année 1994 afin d'analyser des proximités entre la formation et l'emploi d'individus moyens, qu'ils aient ou non suivi une formation par apprentissage. Les points dont la modalité commence par "F." sont des spécialités de formation. Les autres, débutant par "T." sont les modalités FAP. La dénomination de chaque point est ensuite une abréviation ou le début de l'appellation de la spécialité qu'il représente.

L'étape suivante a consisté à projeter en variables supplémentaires les spécialités de formation des apprentis uniquement. Cette nouvelle variable notée AF permet de mettre en évidence d'éventuelles distances entre le comportement moyen à l'issue d'une formation de tous les individus confondus et celui des seuls apprentis. Ce cheminement s'explique méthodologiquement par le fait que les variables supplémentaires ne participent pas au calcul des valeurs et vecteurs propres. Seules les variables, dites actives, déterminent les axes. En revanche, les variables supplémentaires peuvent être représentées sur le plan factoriel selon le principe du barycentre pour les variables qualitatives : chaque modalité est le point moyen d'un groupe d'individu.

^{1.} Ce test du χ^2 est exécuté à l'aide du logiciel STATLABTM (version 2.1.).

Graphique VII

Lien entre formation et emploi pour l'ensemble des jeunes (la formation des apprentis (AF) en variable supplémentaire



Guide de lecture des graphiques de l'ACM :

Les points dont la modalité est précédée d'un F. représentent les spécialités de formation (F. soins personnels, etc.).

Les points précédés d'un T. représentent les familles professionnelles.

Les points précédés d'AF. représentent les spécialités de formation des seuls apprentis.

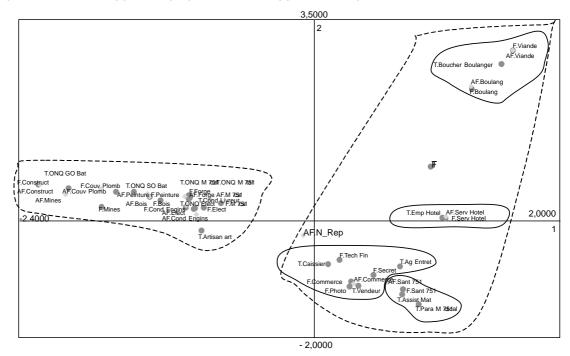
Il convient toutefois de distinguer les formations en apprentissage et en lycée professionnel :

- lorsque la formation est préparée exclusivement par l'un des deux modes de formation la représentation graphique ne permet aucune comparaison.
- -lorsque la formation peut être préparée par les deux modes de formation, l'insertion peut être similaire (les points F. et AF. sont juxtaposés) ou distincte (les points F. et AF. sont quelque peu éloignés).

Source : IVA et IPA 1994, rectorat, région Centre.

Graphique VIII

Lien entre formation et emploi pour l'ensemble des jeunes, soins personnels et coiffure exclus (la formation des apprentis (AF) en variable supplémentaire)*



*Voir guide de lecture du graphique VII. Source : IVA et IPA 1994, région Centre. lycéens. En revanche, la probabilité des lycéennes de trouver un emploi s'est fortement dégradée entre 1990 et 1998 pour les diplômées, comme pour les non diplômées, seules les apprenties diplômées semblent relativement préservées du chômage.

Obtenir un diplôme par l'apprentissage favorise l'accès à un contrat à durée indéterminée (CDI). En revanche, en sortant du lycée, les diplômés sont plutôt recrutés sur des emplois temporaires (CDD, intérim) et signent plus fréquemment des contrats de travail en alternance ou effectuent des stages de formation.

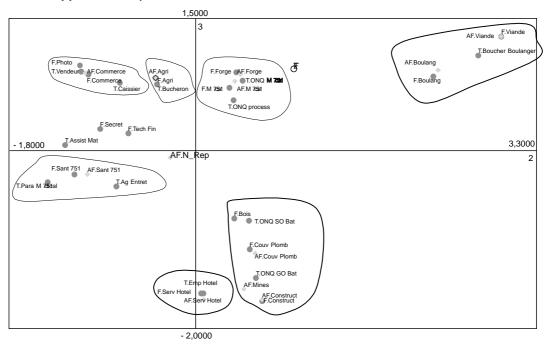
Le déclassement des emplois observé en 1994 par rapport à 1990 est marqué à la fois par la disparition des ouvriers qualifiés (OQ) et par l'augmentation des ouvriers non qualifiés (ONQ), en particulier de ceux de la manutention. Une plus grande dispersion des emplois des lycéens apparaît également en 1994 ; ils étaient déjà moins nombreux sur des emplois qualifiés en 1990. Cela tient en partie à l'évolution du contexte économique. L'absence de données similaires pour les années suivantes ne permet malheureusement pas de voir si l'éventail des emplois offerts avec la reprise s'est de nouveau élargi par l'augmentation des recrute-

ments sous contrats temporaires et l'accroissement des emplois dans le secteur industriel, ou si les pratiques de recrutement à de bas niveaux de qualification se sont progressivement imposées.

De nouveaux modes de recrutement ?

Cependant, on peut penser que les modes de recrutement des entreprises se sont poursuivis, d'une part parce que les modes de gestion sont devenues de plus en plus contraignants, et d'autre part, parce que les effets de l'évolution de l'enseignement professionnel se sont prolongés et affirmés. En effet, le BEP s'est progressivement imposé au sein du système éducatif comme un diplôme permettant de préparer un baccalauréat professionnel, celui-ci devenant le diplôme professionnel ouvrant l'entrée sur le marché du travail. C'est en ce sens qu'ont été créées les filières au sein de l'enseignement professionnel, avec la difficulté de définir des profils qui conviennent à la fois aux besoins des entreprises et à la poursuite d'études (Tanguy, 1992). Le contenu de la formation, les référentiels des diplômes sont devenus plus théoriques et font une plus large part à la polyvalence afin de faciliter une meilleure adaptation des élèves à l'évolution des postes de travail. Ces référen-

Graphique IX
Lien entre formation et emploi pour l'ensemble des jeunes (formation des apprentis (AF) en variable supplémentaire)*



*Voir guide de lecture du graphique VII. Source : IVA et IPA 1994, région Centre. tiels sont définis en termes de niveau de compétence à acquérir et non plus de tâches à accomplir. Ainsi, le diplôme sanctionne davantage un niveau de formation et de compétence que la capacité d'exercer un métier. Le caractère relativement abstrait et peu flexible des référentiels par rapport à la réalité et à la diversité des entreprises tient au fait que les entreprises délèguent aux experts le soin de construire des « enseignements basiques », à charge pour elles de compléter cette formation par la diffusion d'un savoir-faire spécifique, ce qui prive le diplôme français de son opérationnalité immédiate (Verdier et Möbus, 1997).

Ainsi, la préparation d'un diplôme par apprentissage favoriserait l'accès à l'emploi, dans la mesure où le jeune a acquis un savoir-faire, une première expérience professionnelle. La plus grande place prise par l'enseignement théorique dans les référentiels rend l'obtention du diplôme plus difficile pour les apprentis, dans la mesure où l'enseignement scolaire est moins important qu'en lycée professionnel. Ceci explique que l'influence du diplôme soit plus marquée pour les apprentis. On peut penser comme Campinos-Duberbet et al. (1998) que pour les lycéens la visibilité des diplômes délivrés n'étant pas suffisamment nette pour les entreprises, celles-ci mettent en place des « modalités de réduction des incertitudes parmi lesquelles la détection des jeunes par les relations personnelles et les stages, l'utilisation de l'intérim et des CDD comme « mise à l'épreuve » des jeunes et comme processus de recrutement ».

L'emploi occupé par les jeunes se différencie aussi par les secteurs d'activité qui les recrutent. En effet, le secteur semble jouer un rôle essentiel dans l'insertion à court terme. Nous avons vu qu'à l'issue d'une formation en mécanique, et dans une moindre mesure dans le BTP, la probabilité pour un homme d'être recruté sur des emplois temporaires a fortement augmenté par rapport aux autres formations, pour les apprentis comme pour les lycéens professionnels, ce qui pourrait être lié à un mode de recrutement des jeunes propre à ces secteurs. Dans l'hôtellerie, la probabilité des hommes d'être recrutés sur un CDI est supérieure aux autres formations sur toute la période. Pour les femmes, c'est surtout pour les apprenties de la coiffure que l'on observe une particularité : on passe d'une situation où la majorité des femmes sont au chômage ou en stage à une situation où l'alternative se joue entre le chômage ou l'emploi (CDI), ce qui peut révéler là encore une évolution dans les modes de recrutement et de formation du secteur.

Enfin, l'analyse en composante multiple a mis en évidence que, contrairement aux hypothèses émises, les jeunes s'insèrent le plus souvent dans leur spécialité de formation, quelle que soit leur formation d'origine (apprentissage ou lycée professionnel). Les effectifs de jeunes en emploi étaient trop faibles pour qu'on puisse différencier les hommes et les femmes mais la mise en évidence de l'importance du secteur par rapport au mode de formation est confirmée. Certains secteurs, cependant, favorisent plus que d'autres l'obtention d'un emploi proche de la spécialité de formation, les deux extrêmes étant la coiffure, où l'ensemble des jeunes ayant trouvé un emploi sont coiffeurs, et l'hôtellerie où la distance entre les emplois occupés et la spécialité préparée est la plus forte.

BIBLIOGRAPHIE

Becker G.S. (1964), Human Capital, a Theoretical and Empirical Analysis with Special Reference to Education, National Bureau of Economic Reserach, New York.

Bonnal L., Mendes S et Sofer C. (1998), « Access to the First Job : a Comparison between Apprenticeship and Vocational in France », Cahier LEO n° 1998-20.

Cart B. et Guegnard C. (1994), « Une enquête d'insertion, apports et limites pour une région », Céreq documents séminaire, n° 101.

Cahuc P. et Zylberberg A. (1996), Économie du travail : la formation des salaires et les déterminants du chômage, De Boeck.

Campinos-Duberbet M. et Quenson E. (1997), « Politiques d'emploi des petites et moyennes entreprises de la plasturgie », Rapport du GIP-Mutations industrielles.

Campinos-Duberbet M., Lepley B. et Quenson E. (1998), « Le recrutement des jeunes dans les PME de la mécanique et de l'électricité et de l'électronique », Rapport du GIP-Mutations industrielles.

Couppié T. et Fournier C. (1994), « Emploi des femmes, une réalité de plus en plus éclatée », Céreq-Bref, n° 104.

Grelet Y. (1994), « L'entrée dans la vie active après l'enseignement secondaire : l'insertion dans les régions en 1993 », Bilan Formation-Emploi, *Économie et Statistique*, n° 277-278, pp. 95-109.

Grelet Y. et Hillau B. (1993), « L'insertion professionnelle des jeunes : de fortes disparités régionales », Céreq-Bref, n° 84.

Jeger-Madiot F. (1996), « L'emploi et le chômage des familles professionnelles », *Données sociales 1996*, pp. 117- 123, Insee.

Rebiere C. (1997), « Les différences régionales dans l'insertion professionnelle des jeunes lycéens en 1996 », Éducation et Formation, n° 52, ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

Rochard M.-B. (1995), « Cinq ans d'insertion professionnelle en région Centre », Rectorat d'Orléans-Revue : de la formation à l'emploi.

Möbus M. et Verdier E. (1997), Les diplômes professionnels en Allemagne et en France : conceptions et jeux d'acteurs, L'Harmattan.

Pérot Y. et Simon-Zarca G.(1998), « Apprentissage, de nouveaux parcours de formation », Céreq-Bref, n° 139.

Sollogoub M. et Ulrich V. (1997), « La transition de l'école à l'emploi - Alternance sous contrat de travail (apprentissage) et alternance sous statut scolaire (lycée professionnel) », Éducation et Formation, n° 52, ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

Tanguy L. (1992), *Quelle formation pour les ouvriers en France?*, La Documentation française.

ANNEXE I

A - RÉSULTATS DES ESTIMATIONS POUR LES LYCÉENS ET LES APPRENTIS

A1 - Lycéens

		CDI		С	DD intéri	m	C	CONTRA	Т		STAGE	
Variable	1990	1994	1996	1990	1994	1996	1990	1994	1996	1990	1993	1996
Situation de référence	0,52*	- 1,22	- 1,45	n.s.	- 1,22	- 1,69	- 0,52**	- 2,73	- 0,90	n.s.	- 0,93*	- 0,90
Spécialité												
ВТР	n.s.	0,72**	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	0,44**	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Mécanique	n.s.	- 0,78**	- 0,53**	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	-0,42**	n.s.	n.s.
Électricité	n.s.	- 0,79**	n.s.	n.s.	n.s.	0,65**	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Bois	n.s.	- 1,60**	- 1,04**	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Hôtellerie	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 0,76**	0,71**	n.s.	1,05**	- 0,99	n.s.	n.s.	- 0,99
Diplôme	0,57	n.s.	0,72**	0,78	0,64	n.s.	n.s.	1,08*	- 0,94*	-0,80	- 0,63	- 0,94*
Brevet des collèges	n.s.	n.s.	n.s.	- 0,29**	n.s.	0,90*	n.s.	- 0,40**	1,05	n.s.	- 0,34**	1,05
Effectif	343	78	48	257	108	50	83	38	23	92	72	24

Modalité de référence pour la variable à expliquer : CHÔMAGE.

Situation de référence : lycéen non diplômé, n'ayant pas le BEPC et ayant préparé une formation dans les secteurs de l'alimentation ou de la comptabilité.

Remarque : pour l'année 1996, les modalités CONTRAT et STAGE ont été regroupées.

A2 - Apprentis

		CDI		CDD- Intérim			Contrat-Stage		
Variables	1990	1994	1996	1990	1994	1996	1990	1994	1996
Situation de référence	n.s.	- 1,34	- 1,17	n.s.	- 1,71	- 0,98	n.s.	- 1,56	- 1,33
Spécialités									
Mécanique	n.s.	- 0,83**	n.s.	n.s.	n.s.	0,39**	n.s.	n.s.	0,49**
Electricité	n.s.	- 1,19	n.s.	n.s.	0,72	n.s.	n.s.	n.s.	- 1,46**
Alimentation	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 0,49**	n.s.	n.s.	n.s.
ВТР	0,66**	n.s.	n.s.	0,61**	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Hôtellerie	1,03**	n.s.	0,92*	n.s.	n.s.	0,42	n.s.	n.s.	n.s.
Diplômes	1,17	n.s.	0,95	0,69	0,79	0,88	0,50*	0,76	n.s.
Brevet des collèges	0,81	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Effectif	449	86	161	206	115	148	115	115	80

Modalité de référence pour la variable à expliquer : CHÔMAGE.

Situation de référence : apprenti non diplômé, n'ayant pas le BEPC et ayant préparé une formation dans les secteurs du bois ou dans une industrie autre que celles énoncées.

ANNEXE I (suite)

B - RÉSULTATS DES ESTIMATIONS POUR LES LYCÉENNES ET LES APPRENTIES

B1 - Lycéennes

		CDI			CDD intérim	1	Contrat-Stage		
Variables	1990	1994	1996	1990	1994	1996	1990	1994	1996
Situation de référence	- 0,47*	- 1,34	- 0,83*	- 0,72	- 1,79	- 1,85	n.s.	- 0,99	- 2 05
Spécialités									
Habillement	n.s.	- 0,83**	- 1,39*	0,49**	0,63**	0,57**	n.s.	n.s.	0,90**
Secrétariat	n.s.	- 1,19	n.s	0,35**	n.s.	n.s	1,01	0,40	0,75**
Comptabilité	n.s.	n.s.	n.s	0,73	n.s.	n.s	1,13	n.s.	n.s
Santé	n.s.	n.s.	n.s	0,70*	n.s.	n.s	0,48**	0,78*	1,29
Hôtellerie	0,45**	n.s.	n.s	0,86	n.s.	n.s	0,50**	n.s.	n.s
Diplôme	n.s.	n.s.	n.s	n.s.	n.s.	n.s	- 0,62	- 0,61*	- 0,44**
Brevet des collèges	0,25**	n.s.	- 0,38**	n.s.	n.s.	0,69*	0,42	n.s.	n.s
Effectif	257	86	67	255	85	62	490	124	44

Modalité de référence pour la variable à expliquer : CHÔMAGE.

Situation de référence : lycéenne non diplômée, n'ayant pas le BEPC et ayant préparé une formation dans le secteur du commerce.

B2 - Apprenties

	CDI			CDD - intérim			Contrat-Stage		
Variables	1990	1994	1996	1990	1994	1996	1990	1994	1996
Situation de référence	n.s.	- 2,46	n.s	- 1,09*	- 1,53	- 1,07*	n.s.	- 1,86	- 2,18
Spécialités									
Commerce	n.s.	0,89**	- 0,96*	n.s.	n.s.	n.s	- 0,73**	- 0,61**	n.s
Coiffure	- 0,63*	0,79**	n.s	n.s.	n.s.	n.s	n.s.	1,10*	1,25**
Hôtellerie	n.s.	1,8	- 0,95*	n.s.	n.s.	n.s	- 1,23*	- 1,29**	n.s
Diplôme	0,71	0,61*	n.s	0,51**	0,61*	n.s	n.s.	0,74	0,47**
Brevet des collèges	0,69**	n.s.	n.s	n.s.	n.s.	n.s	0,96*	n.s.	n.s
Effectif	190	94	69	86	74	48	122	85	40

Modalité de référence pour la variable à expliquer : CHÔMAGE.

Situation de référence : apprentie non diplômée, n'ayant pas le BEPC et ayant préparé une formation dans le secteur de l'alimentation.

n.s.: non significatif.

Source: IVA et IPA 1990 à 1996 (ou 1998), rectorat, région Centre.

Légende pour l'ensemble des tableaux de résultats : ** significatif à 10 %.

^{*} significatif à 5 %. significatif à 1 %.

ANNEXE II RÉPARTITION DES EMPLOIS SALARIÉS PAR GROUPE DE FAMILLES PROFESSIONNELLES (FAP)*

A - Les jeunes issus du système éducatif (tous niveaux confondus)

Emplois occupés par groupe de familles professionnelles (FAP)	1991	1994
Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs	0,7	1,5
Maraîchers, jardiniers, viticulteurs, bûcherons	0,6	1,1
Techniciens, cadres agriculture	-	0,1
Marins pêcheurs	0,2	-
Ouvriers non qualifiés gros œuvre bâtiment, travaux publics	2,1	1,4
Ouvriers qualifiés gros œuvre bâtiment	0,2	-
Ouvriers non qualifiés du bâtiment, second œuvre	3,3	3,3
Ouvriers qualifiés bâtiment, second œuvre	0,6	-
Techniciens bâtiment et travaux publics	0,7	-
Cadres bâtiment et travaux publics	-	0,2
Ouvriers non qualifiés électricité, électronique	3,8	2,8
Techniciens, agents de maîtrise électricité, électronique	0,5	0,1
Ouvriers non qualifiés enlèvement, formage métal	4,6	1,5
Ouvriers qualifiés enlèvement métal	0,3	0,1
Ouvriers non qualifiés de la mécanique	4,5	2,7
Ouvriers non qualifies de la mécanique	0,1	2,1
Techniciens, agents de maîtrise industries mécaniques		0.2
	1,3	0,2
Ouvriers non qualifiés des industries de process	4	6,7
Ouvriers qualifiés industries de process	0,1	-
Techniciens, agents de maîtrise industries de process	0,2	-
Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	2,2	1,2
Ouvriers qualifiés textile et cuir	-	0,1
Ouvriers non qualifiés du bois	0,8	0,2
Ouvriers industries graphiques	0,8	0,5
Techniciens, agents de maîtrise industries légères	0,1	-
Ouvriers qualifiés de la maintenance	0,2	-
Techniciens, agents de maîtrise de la maintenance	0,1	0,1
Ouvriers non qualifiés de la manutention	4,6	13,9
Ouvriers qualifiés de la manutention	0,2	0,1
Conducteurs d'engins de traction et de levage	-	0,1
Conducteurs de véhicules	0,8	1,6
Agents d'exploitation des transports	0,3	1,0
Agents d'exploitation des transports Agents administratifs, commerciaux du tourisme et transport	,	
Agents administratifs, commerciaux du tourisme et transport Artisans et ouvriers artisanaux	0,6	0,2
	1,7	0,9
Secrétaires	8,2	3,3
Comptables	4,5	2,8
Employés administratifs d'entreprises	4,5	4,8
Secrétaires de direction	0,2	0,1
Techniciens services administratifs, comptables	0,2	0,3
Informaticiens	0,5	0,2
Personnel d'étude et de recherche	-	0,1
Catégorie C de la Fonction publique	3,4	1,2
Catégorie B Fonction publique	0,9	0,7
Cadre de la Fonction publique	0,7	0,2
Employés et techniciens de la banque	0,5	0,2
Employés et techniciens des assurances	0,6	0,1
Caissiers, employés de libre-service	5,2	6,8
Vendeurs	4,1	9,3
Représentants	1	1
ZENIESEHIGHIS	1	
	0.5	0,1
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	0,5	^ ^
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce Bouchers, charcutiers, boulangers	0,3	0,6
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce Bouchers, charcutiers, boulangers Cuisiniers	0,3 0,1	0,2
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce Bouchers, charcutiers, boulangers Cuisiniers Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie	0,3 0,1 10,0	0,2 12,7
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce Bouchers, charcutiers, boulangers Cuisiniers Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie Coiffeurs, esthéticiens	0,3 0,1 10,0 0,9	0,2 12,7 0,2
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce Bouchers, charcutiers, boulangers Cuisiniers Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie Coiffeurs, esthéticiens Employés de maison	0,3 0,1 10,0	0,2 12,7 0,2 0,5
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce Bouchers, charcutiers, boulangers Cuisiniers Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie Coiffeurs, esthéticiens Employés de maison	0,3 0,1 10,0 0,9	0,2 12,7 0,2
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce Bouchers, charcutiers, boulangers Cuisiniers Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie Coiffeurs, esthéticiens Employés de maison Assistants maternels	0,3 0,1 10,0 0,9 0,5	0,2 12,7 0,2 0,5
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce Bouchers, charcutiers, boulangers Cuisiniers Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie Coiffeurs, esthéticiens Employés de maison Assistants maternels Agents de gardiennage et de sécurité	0,3 0,1 10,0 0,9 0,5 1,1	0,2 12,7 0,2 0,5 1,8
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce Bouchers, charcutiers, boulangers Cuisiniers Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie Coiffeurs, esthéticiens Employés de maison Assistants maternels Agents de gardiennage et de sécurité Agents d'entretien	0,3 0,1 1 0,0 0,9 0,5 1,1 0,5 5,0	0,2 12,7 0,2 0,5 1,8 0,6 5,3
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce Bouchers, charcutiers, boulangers Cuisiniers Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie Coiffeurs, esthéticiens Employés de maison Assistants maternels Agents de gardiennage et de sécurité Agents d'entretien Armée, pompiers, police	0,3 0,1 1 0,0 0,9 0,5 1,1 0,5 5,0 2,3	0,2 12,7 0,2 0,5 1,8 0,6 5,3 1,8
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce Bouchers, charcutiers, boulangers Cuisiniers Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie Coiffeurs, esthéticiens Employés de maison Assistants maternels Agents de gardiennage et de sécurité Agents d'entretien Armée, pompiers, police Employés des services divers	0,3 0,1 10,0 0,9 0,5 1,1 0,5 5,0 2,3 0,2	0,2 12,7 0,2 0,5 1,8 0,6 5,3 1,8 0,3
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce Bouchers, charcutiers, boulangers Cuisiniers Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie Coiffeurs, esthéticiens Employés de maison Assistants maternels Agents de gardiennage et de sécurité Agents d'entretien Armée, pompiers, police Employés des services divers Professionnels documentation et communication	0,3 0,1 10,0 0,9 0,5 1,1 0,5 5,0 2,3 0,2 0,2	0,2 12,7 0,2 0,5 1,8 0,6 5,3 1,8 0,3 0,1
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce Bouchers, charcutiers, boulangers Cuisiniers Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie Coiffeurs, esthéticiens Employés de maison Assistants maternels Agents de gardiennage et de sécurité Agents d'entretien Armée, pompiers, police Employés des services divers Professionnels documentation et communication Professionnels des arts et spectacles	0,3 0,1 10,0 0,9 0,5 1,1 0,5 5,0 2,3 0,2 0,2 0,2	0,2 12,7 0,2 0,5 1,8 0,6 5,3 1,8 0,3 0,1 0,3
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce Bouchers, charcutiers, boulangers Cuisiniers Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie Coiffeurs, esthéticiens Employés de maison Assistants maternels Agents de gardiennage et de sécurité Agents d'entretien Armée, pompiers, police Employés des services divers Professionnels documentation et communication Professionnels des arts et spectacles Aides soignants	0,3 0,1 10,0 0,9 0,5 1,1 0,5 5,0 2,3 0,2 0,2 0,2 0,2	0,2 12,7 0,2 0,5 1,8 0,6 5,3 1,8 0,3 0,1 0,3 1,3
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce Bouchers, charcutiers, boulangers Cuisiniers Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie Coiffeurs, esthéticiens Employés de maison Assistants maternels Agents de gardiennage et de sécurité Agents d'entretien Armée, pompiers, police Employés des services divers Professionnels documentation et communication Professionnels des arts et spectacles Aides soignants Médecins et assimilés	0,3 0,1 10,0 0,9 0,5 1,1 0,5 5,0 2,3 0,2 0,2 0,2 0,7 0,3	0,2 12,7 0,2 0,5 1,8 0,6 5,3 1,8 0,3 0,1 0,3 1,3 0,3
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce Bouchers, charcutiers, boulangers Cuisiniers Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie Coiffeurs, esthéticiens Employés de maison Assistants maternels Agents de gardiennage et de sécurité Agents d'entretien Armée, pompiers, police Employés des services divers Professionnels documentation et communication Professionnels des arts et spectacles Aides soignants Médecins et assimilés Professions para-médicales	0,3 0,1 10,0 0,9 0,5 1,1 0,5 5,0 2,3 0,2 0,2 0,2 0,7 0,3 0,7	0,2 12,7 0,2 0,5 1,8 0,6 5,3 1,8 0,3 0,1 0,3 1,3 0,3 0,3
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce Bouchers, charcutiers, boulangers Cuisiniers Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie Coiffeurs, esthéticiens Employés de maison Assistants maternels Agents de gardiennage et de sécurité Agents d'entretien Armée, pompiers, police Employés des services divers Professionnels documentation et communication Professionnels des arts et spectacles Aides soignants Médecins et assimilés	0,3 0,1 10,0 0,9 0,5 1,1 0,5 5,0 2,3 0,2 0,2 0,2 0,7 0,3 0,7 1,4	0,2 12,7 0,2 0,5 1,8 0,6 5,3 1,8 0,3 0,1 0,3 0,3 2,3
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce Bouchers, charcutiers, boulangers Cuisiniers Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie Coiffeurs, esthéticiens Employés de maison Assistants maternels Agents de gardiennage et de sécurité Agents d'entretien Armée, pompiers, police Employés des services divers Professionnels documentation et communication Professionnels des arts et spectacles Aides soignants Médecins et assimilés Professions para-médicales	0,3 0,1 10,0 0,9 0,5 1,1 0,5 5,0 2,3 0,2 0,2 0,2 0,7 0,3 0,7	0,2 12,7 0,2 0,5 1,8 0,6 5,3 1,8 0,3 0,1 0,3 1,3 0,3 0,3
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce Bouchers, charcutiers, boulangers Cuisiniers Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie Coiffeurs, esthéticiens Employés de maison Assistants maternels Agents de gardiennage et de sécurité Agents d'entretien Armée, pompiers, police Employés des services divers Professionnels documentation et communication Professionnels des arts et spectacles Aides soignants Médecins et assimilés Professionnels de l'action sociale culturelle et sportive	0,3 0,1 10,0 0,9 0,5 1,1 0,5 5,0 2,3 0,2 0,2 0,2 0,7 0,3 0,7 1,4	0,2 12,7 0,2 0,5 1,8 0,6 5,3 1,8 0,3 0,1 0,3 0,3 2,3

^{*} Il s'agit de la nomenclature des familles professionnelles publiée par la Dares (1995).

Lecture : en 1994, 2,3 % des sortants du systèmes éducatif étaient professionnels de l'action sociale alors qu'ils n'étaient que 1,4 % en 1991.

ANNEXE II

B - Les jeunes issus de l'apprentissage

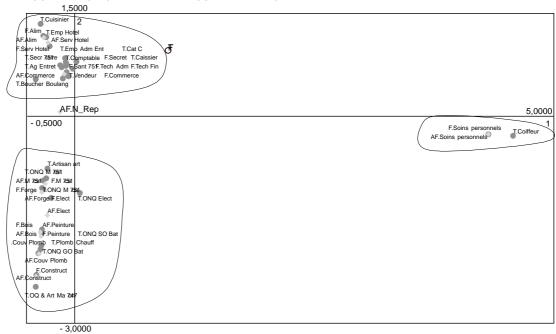
Emplois occupés par groupement de FAP	1991	1994
Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs	2,1	1,4
Maraîchers, jardiniers, viticulteurs, bûcherons	1,6	3,8
Ouvriers non qualifiés gros œuvre batiment, TP	5,8	5,8
Ouvriers qualifiés gros œuvre batiment	1,1	-
Ouvriers non qualifiés batiment, second œuvre	6,9	7,5
Ouvriers qualifiés batiment second œuvre	2,7	-
Techniciens batiment et travaux publics	0,1	-
Ouvriers non qualifiés électricité, électronique	1,1	2
Ouvriers qualifiés électricité, électronique	0,1	-
Ouvriers non qualifiés enlèvement, formage	0,8	1,5
Duvriers qualifiés enlèvement métal	0,8	-
Duvriers qualifiés formage métal	0,6	-
Duvriers non qualifiés de la mécanique	7,8	6,8
Duvriers qualifiés de la mécanique	0,2	-,-
Duvriers de la réparation automobile	0,6	-
echniciens, agents de maitrise ind. mécaniques	0,2	_
Duvriers non qualifiés industries de process	3,3	3,2
Duvriers non qualifiés des industries de process	0,5	∪,∠ -
Duvriers qualifiés textile et cuir	0,9	0,2
Duvriers qualifiés textile et cuir	1,1	0,2
Duvriers non qualifiés du bois	· ·	- 0.3
•	0,8	0,3
Duvriers qualifiés du bois	0,5	-
Ouvriers des industries graphiques	0,1	-
Duvriers qualifiés de la maintenance	0,3	-
Ouvriers non qualifiés de la manutention	2,6	5,5
Duvriers qualifiés de la manutention	0,3	-
Conducteurs de véhicules	0,9	1,3
Agents administratifs, commerciaux du tourisme	0,1	-
Artisans et ouvriers artisanaux	0,8	0,9
Secrétaires	0,1	-
Employés administratifs d'entreprises	-	0,6
nformaticiens	-	0,5
Catégorie C Fonction publique	0,4	-
Caissiers, employés de libre-service	5,5	3,7
/endeurs	15,7	14,1
Représentants	0,3	1,3
Maîtrise magasins, intermédiaires commerce	0,1	-
Bouchers, charcutiers, boulangers	10,8	10,4
Cuisiniers	1,3	0,7
Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie	13,8	14,2
Coiffeurs, esthéticiens	4,6	4,9
Employés de maison	0,5	0,2
Assistants maternels	0,2	0,6
Agents de gardiennage et de sécurité	0,1	0,4
Agents d'entretien	0,8	1,5
Armée, police, pompiers	0,6	,0
Employés des services divers	0,0	0,2
Professionnels des arts et spectacles	0,2	0,2
-		
vide-soignants	0,1	0,5
Professions para-médicales	-	5,4
Professionnels action sociale, culturelle, sportive	-	0,3
Autres emplois	-	0,1
otal %	100	100
Effectifs	1 744	1 096

Lecture : en 1994, 0,5 % des sortants du système éducatif étaient aide-soignants alors qu'ils n'étaient que 0,1 % en 1991. Source : IVA et IPA 1990 et 1994, rectorat, région Centre.

ANNEXE III

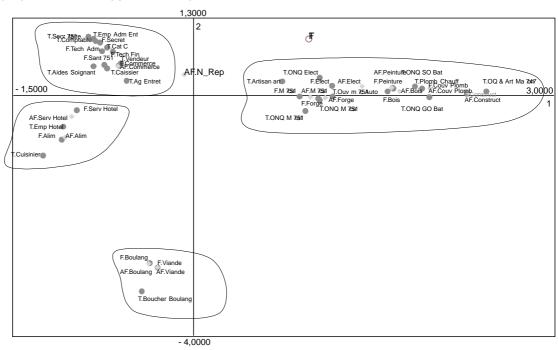
RÉSULTATS DE L'ACM POUR L'ANNÉE 1990

A - Le lien entre la formation et l'emploi pour l'ensemble des jeunes, (la formation des apprentis (AF) en variable supplémentaire)*



Comme pour l'année 1994, l'axe 1 oppose les soins personnels et la coiffure à l'ensemble des autres formations. Comme précédemment, afin d'augmenter le pouvoir explicatif des autres modalités, nous les retirons de l'analyse.

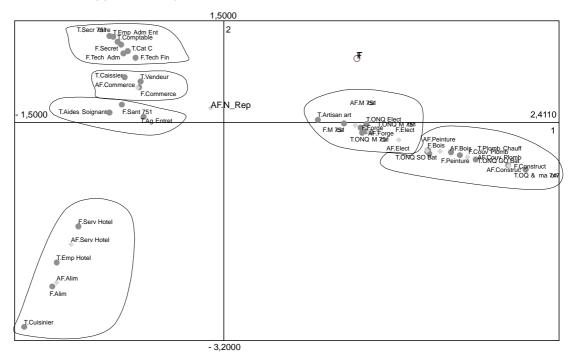
B - Lien entre formation et emploi pour l'ensemble des jeunes (la formation des apprentis (AF) en variable supplémentaire)*



L'axe 1 différencie les formations et les emplois industriels et du BTP des autres formations et emplois. L'axe 2 oppose les métiers de la boucherie et de la boulangerie au reste.

ANNEXE III (suite)

C - Lien entre formation et emploi pour l'ensemble des jeunes (formation des apprentis (AF) en variable supplémentaire)*



^{*}Voir guide de lecture du graphique VII.

Source: IVA et IPA 1990, rectorat, région Centre.

L'axe 1 matérialise comme en 1994 l'opposition entre les services et l'industrie.

À l'intérieur des services, l'axe 2 oppose le secrétariat et le commerce au groupe hôtelier et alimentaire.